

LES FAITS DIVERS

APPILLY

Accident
sur la D 130

HIER vers 6 heures, les sapeurs-pompiers de Noyon ont été appelés pour un accident le long de la D 130. Ils ont découvert une voiture accidentée, sans personne à bord. Les gendarmes étaient également sur les lieux.

LE PLESSIS-BELLEVILLE

Le train percute
une barrière du
passage à niveau

HIER peu après 7 h 30, un train de marchandise a percute une barrière de passage à niveau près du Plessis-Belleville. Quelques minutes auparavant, un camion avait forcé le passage, pliant l'une des deux barrières en direction de la voie ferrée. La barrière a été littéralement arrachée par le train, occasionnant des dégâts minimes sur celui-ci. Il a été immobilisé pendant une heure pour réparations.

THURY-SOUS-CLERMONT

Les passagères
blessées

JEUDEI soir vers 21 h 30 un jeune homme de 18 ans a perdu le contrôle de sa Peugeot 306 alors qu'il circulait dans le sens Clermont-Mouy sur le CD 55. Après avoir mordu le bas-côté, le véhicule s'est retrouvé sur le toit. Le conducteur est sorti indemne de l'accident mais ses deux passagères, également âgées de 18 ans, ont eu moins de chance. Victime d'un traumatisme crânien et d'une fracture de la clavicule, la jeune fille installée à l'arrière a été transportée au centre hospitalier de Beauvais. Légèrement blessée, l'autre passagère a été conduite à l'hôpital de Clermont. Les gendarmes de Mouy ont ouvert une enquête mais la vitesse semble d'ores et déjà en cause.

COMPIEGNE

Les voleurs
n'avaient rien volé

STEVEN et Angelo sont sortis libres du tribunal correctionnel de Compiègne. Ils comparaissaient pourtant jeudi après-midi pour une tentative de vol dans un magasin de la cité impériale. Mais l'audience n'a pas permis de démontrer que l'intention de voler des DVD existait... les deux hommes, pourtant bien connus de la justice, ont été relaxés.

Faux agents
de la ville

LA VILLE de Compiègne met en garde la population contre les démarcheurs proposant des calendriers et se présentant comme des agents de la ville. Ces personnes ne sont pas mandatées par la mairie et il est donc fortement recommandé d'être particulièrement prudent en cas de visites à domicile.

Montataire

Emplois chez Goss :
décision le 13 novembre

LES SALARIÉS de l'entreprise Goss de Montataire (spécialisée dans la fabrication de rotatives) ont porté hier matin tous leurs espoirs dans la salle d'audience du tribunal de grande instance de Senlis. Sous le coup d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), ils ont engagé, par l'intermédiaire de leur comité d'entreprise (CE), un référé pour réclamer l'annulation, voire la suspension de ce plan. Car, depuis le printemps, direction et représentants des salariés jouent à cache-cache. La justice est donc invitée à mettre de l'ordre dans des relations compliquées qui ne facilitent pas le déroulement du PSE.

S'ils ont été une quarantaine hier à suivre quatre plaidoiries d'avocats pendant deux heures, ce sont les 630 salariés du site de Montataire qui attendent la décision que le tribunal rendra le 13 novembre. Il y va de l'avenir de 174 employés, dont les postes seraient supprimés par un PSE qui prévoit parallèlement la création de 54 autres emplois sans que l'on sache s'ils seraient prioritairement attribués aux premières victimes.

*L'avocat du comité
d'entreprise a dénoncé
les difficultés d'accès
aux informations*

Défenseur du CE, M^e Roger Koskas est notamment intervenu pour dénoncer les difficultés d'accès aux informations : « La société Goss a un tic, elle a horreur de la transparence ! », a-t-il lancé. Méthodiquement, il a détaillé toute une série de points de droit du travail et d'irrégularités, en reprenant l'historique de la situation, jusqu'au droit d'alerte voté



SEN LIS, TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE, HIER MATIN. Les salariés de Goss, entourant ici leur avocat, M^e Koskas, sauront le 13 novembre si le plan de sauvegarde concernant 174 salariés est annulé, suspendu ou maintenu. (LP/F.N.)

par le CE et la saisie du cabinet d'expertise Syndex. « Le rapport de l'expert est un élément essentiel de la procédure », a estimé l'avocat. Il s'est ensuite appesanti sur la liste des salariés concernés par catégories professionnelles fournie par la direction la veille de l'audience seulement. « Le document est mal rédigé, avec une présentation vicieuse qui justifie sa nullité », a-t-il tranché, constatant aussi une carence du chapitre reclassement.

Au titre du cabinet Syndex, M^e Béatrice Bursztein a insisté sur la

galère des experts pour obtenir des informations : « Les éléments arrivent au compte-gouttes, partiellement, parfois masqués ou biffés. Une fois les documents sont aux Etats-Unis, une autre ils ne sont consultables que sur écran informatique... »

« La direction a un projet de réorganisation, mais, dès le début, le secrétaire du CE a fait blocage en refusant les ordres du jour des réunions. C'est pourquoi nous n'avons pas pu remettre auparavant la liste des catégories professionnelles », s'est em-

pressée de rappeler M^e Deborah Sankowicz. Egalement mandaté par la direction, M^e Philippe Bouchez El Ghazi a dénoncé « le numéro d'illusionniste » de M^e Koskas, avant de rappeler les faits : « Du chômage technique et une absence de commandes au sein d'une société en grande difficulté financière. » Il a conclu : « Je veux que vous soyez l'arbitre, Monsieur le président, en imposant un calendrier pour que tout le monde s'assoie autour d'une table afin de s'expliquer sur un projet. »

FRÉDÉRIC NOURY

Crépy-en-Valois

Le travail reprend à la Sodimatex

JEUDEI, le tribunal de grande instance (TGI) de Senlis a décidé de suspendre provisoirement le projet de fermeture de Sodimatex, l'entreprise crépinoise spécialisée dans la fabrication de moquettes pour l'automobile. Hier, une partie des 92 ouvriers de l'usine ont donc repris le chemin de l'entreprise. En attendant la suite des événements...

De son côté, le groupe Trèves, propriétaire de Sodimatex, a pris acte de l'ordonnance rendue par le TGI de Senlis. « Cette décision de justice suspend temporairement la procédure d'information-consultation, mais ne remet aucunement en cause au fond le projet de réorganisation annoncé en avril dernier, estime Christine Baudelaire, chargée de la communication du groupe. La direction du groupe Trèves va donc reprendre la procédure d'information-consultation du comité d'entreprise afin de pouvoir poursuivre la mise en œuvre du projet industriel, indispensable à la survie et à l'avenir de Trèves en France. Rappelons qu'il s'agit de la sauvegarde de 1 300 emplois en France, du maintien de son centre de décision de Paris, de son centre de R&D mondial à Reims et de quatre sites industriels. »

Selon Christine Baudelaire, le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), pourtant suspendu par le TGI de Senlis, était plutôt favorable aux salariés de l'usine. « En moyenne, la proposition du groupe Trèves représente le double des mesures sociales légales », note-t-elle. Peut-être. Mais, aujourd'hui,



CREPY-EN-VALOIS, HIER APRES-MIDI. Les salariés de la Sodimatex ont repris le chemin de l'usine. Mais pour combien de temps ? Pour la direction, ce n'est que partie remise. (LP/O. ARANDEL)

ce PSE devra être revu et corrigé. Et les discussions devront reprendre. « La direction de la Sodimatex rappelle qu'elle n'a jamais refusé le dialogue avec les salariés et leurs représentants », assure Christine Baudelaire. A voir le comportement des diri-

geants, tant à Crépy-en-Valois qu'à Paris la semaine dernière ou qu'à Bercy, en début de semaine, les salariés auraient pourtant juré le contraire...

FRÉDÉRIC NORMAND